

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350  
Compte Rendu du Conseil Municipal du vendredi 29 Octobre à 20h30  
sur convocation du 20 Octobre 2021

**Présents :**

Mesdames Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Marie-Claude CUBILLO, Aude MATHIEU,  
Messieurs Daniel ARROYO-BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Gérard GALLAIS, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Pierre TEXIER.

**Absents excusés :**

Madame Catherine SARRAZIN, Madame Claire FAVREUX a donné pouvoir à Madame Aude MATHIEU  
Messieurs Thomas TAVERNIER, Jean-Noël FLEGEO

**Secrétaire de séance :** Philippe GANTHY

**Ordre du jour**

- 1) Approbation du PV du 03-09-2021
- 2) Délibération : Elections des Nouveaux Adjointes au Maire
- 3) Délibération : Indemnités des Adjointes au Maire
- 4) Délibération : Mise en œuvre du RIFSEEP – Annule et remplace la DEL 2020-57 du 18-12-2020
- 5) Délibération : Baux des propriétés non bâties de la Commune
- 6) Délibération : Remboursement facture APAVE à l'association Les Baladins
- 7) Arrêté Domaine Public
- 8) Convention Trébuchet
- 9) Achat débroussailleuse
- 10) Repas des Aînés
- 11) Piégeage des animaux errants
- 12) Transfert des jeux de plein air
- 13) Mission de diagnostic architectural – Autorisation de dépassement de 80% d'aide publique
- 14) Dates des prochaines élections Présidentielle et Législatives
- 15) Questions diverses

**Ouverture de séance :**

**1) Approbation du PV du 03-09-2021**

Monsieur GUILLOT fait remarquer que dans les questions diverses :

*« Monsieur le Maire indique qu'un terrain situé au bord de la Rutelière pourrait intéresser la commune et faire l'objet du droit de préemption au regard de la mise en place de corridors écologiques. Le conseil demande à Monsieur le Maire de faire acte de candidature auprès de la SAFER pour une éventuelle préemption. »*

Le terme de préemption n'est pas adapté à cette situation, il s'agit d'une **candidature**.

Monsieur le Maire confirme la remarque de monsieur GUILLOT.

**2) Délibération : Elections des Nouveaux Adjointes au Maire**

**3) Délibération : Indemnités des Adjointes au Maire**

Plusieurs conseillers indiquent que la délibération n'est pas conforme à l'ordre du jour, la-dite délibération regroupe l'Odj n°2 et n°3 en une seule. D'autres conseillers confirment cette remarque.

Monsieur le Maire, président du bureau de vote, annule les élections en cours et propose de reporter la séance de conseil municipal.

Monsieur GANTHY propose de reporter uniquement l'Odj 2 et 3.

Les conseillers approuvent.

La réunion se poursuit sur les autres points d'ordre du jour.

#### 4) Délibération : Mise en œuvre du RIFSEEP – Annule et remplace la DEL 2020-57 du 18-12-2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 décembre 2020, la mise en œuvre du RIFSEEP a été adoptée pour la Commune à compter du 01 janvier 2021.

Suite à une remarque du Service des Finances Publiques de Saint Savinien, il convient de préciser le montant minimal versé pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Le tableau est modifié et le montant minimal de zéro est indiqué.

Les modalités de versement du CIA restent inchangées.

Le reste de la délibération concernant l'octroi et le versement de l'IFSE restent inchangés

**Vote : tous pour**

#### 5) Délibération : Baux des propriétés non bâties de la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 17 juin 2021, la question de la suppression des baux des propriétés non bâties de la Commune a été discutée.

A cette occasion les membres du Conseil Municipal avaient validé la suppression à l'égard de la faible rentrée d'argent pour la commune et de la possibilité pour la Commune de voir ses terres maintenues en état.

Il convient aujourd'hui de prendre la délibération et de fixer une date à partir de laquelle la décision s'applique.

Monsieur Fabrice GUILLOT quitte la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation à titre gratuit avec les concessionnaires,
- Dit que les présentes dispositions prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**Vote : tous pour**

#### 6) Délibération : Remboursement facture APAVE à l'association Les Baladins

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'à l'occasion de la soirée JAZZ, l'association des Baladins a prêté du matériel à la Commune. Ce matériel a fait l'objet d'une vérification électrique par l'entreprise APAVE. Les « Baladins » ont réglé la facture mais celle-ci revenait à la charge de la Commune.

Il convient de délibérer sur la prise en charge de la facture (montant 150,00 euros) et de rembourser les baladins sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 euros (cent cinquante euros) à l'association Les Baladins du Comté de Taillebourg.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Valide le montant de 150,00 euros (cent cinquante euros)
- Autorise Monsieur le Maire à faire procéder au mandatement d'une subvention exceptionnelle

**Vote du Conseil : 11 Pour, 1 Contre Monsieur Covela-Rodriguez**

#### 7) Arrêté Domaine Public

Monsieur le Maire présente l'arrêté « portant règlement de l'utilisation et des activités sur les chemins ruraux, le domaine public et privé appartenant à la commune ».

Cet arrêté a été finalisé après avoir été longuement soumis aux remarques et à l'approbation des élu(e)s

## 8) Convention Trébuchet

Monsieur le Maire, propriétaire d'un Trébuchet médiéval, propose une Convention de mise à disposition du matériel à la commune. (Extraits de la convention)

Objet de la convention :

Mise à la disposition de la commune pour exposition dans la cour Marie de Valois à des fins de support événementiel, de support pédagogique, de participation à la connaissance historique du site et de contribution à l'attractivité et l'offre touristique.

La fabrication du Trébuchet médiéval a coûté, à son propriétaire, 1500 € en pièces et consommables divers (factures disponibles) et environ 400 heures de travail.

Monsieur TEXIER se retire de la salle de conseil.

### Vote : Tous pour

(Précisant que la convention doit notifier qu'avant utilisation le propriétaire doit vérifier l'intégrité de la machine.)

## 9) Achat débroussailleuse

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle débroussailleuse a été commandé en urgence (délais importants) au regard de la facture de réparation de l'ancienne (une dizaine d'année et 600 € de réparation).

La municipalité pouvait profiter d'une « promotion » de reprise de l'ancienne en l'état (230 €) auprès des établissements PARISSON à Saintes (ECHO 50cm3, 9kg, harnais pro, tête nylon et couteau, pour 1079 €)

## 10) Repas des Aînés

Mise en place du tableau de présence des élu(e)s pour le repas des aînés du 12 Décembre.

## 11) Piégeage des animaux errants

Suite à de nouvelles plaintes d'habitants de Taillebourg concernant les animaux errants (notamment des chats Rue Aliénor d'Aquitaine), M. Texier a contacté Mme Tessier (Garde-chasse sur la Commune, agréée pour le piégeage et la capture des animaux dans le contexte de son association). La convention passée avec la SPA n'implique pas leur venue systématique. C'est la Commune qui doit capturer les animaux et garder l'animal en attendant la prise en charge de la SPA avec un délai de 72 heures.

Dans le délai des 72h, le local des anciens ateliers est choisi pour confiner les animaux capturés. Il conviendra donc d'acheter une cage à animaux.

Les plaignants devront signifier par écrit leur demande et autoriser la commune à piéger les chats à l'intérieur de leur propriété.

## 12) Transfert des jeux de plein air

Monsieur le maire explique que les jeux du bord de Charente ont été refusés et fermés cet été, par le Contrôleur de sécurité VERITAS. Les élus indiquent que du fait des inondations régulières l'habilitation sera remise en question chaque année si ces jeux de plein air restent placés au même endroit. D'autre part les réparations et la remise en sécurité de ces jeux est trop cher pour des jeux déjà dépassés du point de vue « sécurité ». Il convient d'acheter des jeux de « nouvelle génération ».

Monsieur le maire demande aux élus de se prononcer sur l'emplacement d'une future installation, il opte lui pour le champ de foire, à côté du terrain de basket, qui est ni trop près, ni trop loin du village, avec un grande surface de parking et une possibilité d'évolution des installations :

2 votes pour le parc du château, 10 votes pour le champ de foire.

### 13) Mission de diagnostic architectural – Autorisation de dépassement de 80% d'aide publique

Pour rappel, il s'agit du diagnostic architectural de l'ensemble de la zone du château (patrimoine, géotechnie, stabilité des sols, des constructions, étude de l'écoulement des eaux pluviales). **Monsieur le Maire informe que cette étude aura très certainement un impact sur certaines parties des bâtiments écoles avec des décisions à prendre concernant la sécurité des biens et des personnes.**

Concernant ce diagnostic architectural, nous avons reçu l'arrêté de la Préfecture autorisant le dépassement des 80% d'aide publique.

Le dossier de demande de subvention concernant la mission de diagnostic architectural est parti le 10 septembre à la DRAC. Nous sommes en attente de leur réponse.

### 14) Dates des prochaines élections Présidentielle et Législatives

Les prochaines élections auront lieu :

Présidentielles : 10 et 24 avril 2022                      A noter que le 2<sup>ème</sup> tour des Présidentielles est pendant les vacances scolaires (week-end au milieu des vacances)

Législatives : 12 et 19 juin 2022

### 15) Questions diverses

#### Le Maire :

Depuis deux ans maintenant, monsieur le Maire « bataille » pour obtenir la mise en place de bacs de plus grande contenance sur notre village pour améliorer la qualité esthétique, éviter les débordements et les renversements des containers.

Ces nouveaux bacs sont :

- plus esthétiques et plus robustes,
- **contiennent 5 fois plus de déchets que les autres (là où il y a dix bacs, il n'y en aura plus que deux),**
- ne sont pas sur roulettes (problème des rafales de vent)
- munis d'une ouverture avec le pied (mains libres), par l'arrière.

Ils permettront d'éviter les problèmes de cet été qui a vu des débordements et les désagréments des odeurs et de la mauvaise image sur la tenue de notre village, toutefois dû à une fréquentation en augmentation de nos bords de Charente.

La difficulté d'accéder à ces nouveaux bacs à ordures était, qu'il fallait convaincre de modifier les circuits de ramassage au regard des circuits déjà bien établis, des prestataires en concurrence avec des camions adaptés ou non au ramassage des divers types de bacs ainsi que des quantités de déchets à ramasser.

La mise en avant de la qualité de « Site Patrimonial Remarquable » et les travaux en cours sur la mise en valeur du village ont été déterminante dans ce dossier.

Après l'acceptation de la municipalité, Monsieur Morillon de la société Cyclad et monsieur le Maire avaient donc rendez-vous ce Samedi 29-10-2021 pour déterminer les zones de prélèvement des bacs à déchets ménagers jaunes et noirs et ont acté (en fonction de l'existant et des capacités de contenance requises) ce qui suit :

#### 1) Place du marché (Mairie Poste) :

1 nouveau bac jaune + 1 nouveau bac noir, équivalent à 5 + 5 anciens modèles

#### 2) Place du champ de foire (Cimetière) :

3 nouveaux bacs jaunes + 2 nouveaux bacs noirs, équivalent à 15 + 10 anciens modèles

Avec la suppression des bacs de la place de l'église (création d'un parterre)

Avec la suppression des bacs, route de la station d'épuration.

3) Place des pêcheurs :

1 nouveau bac jaune + 1 nouveau bac noir, équivalent à 5 + 5 anciens modèles

Avec la suppression des bacs place Saint Louis

4) Place de la Charente (à côté de la pompe de relevage d'assainissement collectif) :

1 nouveau bac jaune + 1 nouveau bac noir, équivalent à 5 + 5 anciens modèles

(Enlever 2 poteaux bois et prévoir élagage)

5) Place rue de l'étang :

1 nouveau bac jaune + 1 nouveau bac noir, équivalent à 5 + 5 anciens modèles

(Marquage d'un visuel de stationnement interdit devant le poste EDF)

Prévoir un transpalette de levage (450 €) pour la manipulation en cas de crue (pas de roulettes sous les bacs).

6) Place de la Gare :

1 nouveau bac jaune + 1 nouveau bac noir, équivalent à 5 + 5 anciens modèles

Avec la suppression des bacs côté droit, rue de la gare, direction Saint Vaize (danger pour l'enlèvement, sans espace, sur une départementale)

7) Bas du lotissement de la Tour Saint-Louis :

1 nouveau bac jaune + 1 nouveau bac noir, équivalent à 5 + 5 anciens modèles

Avec la suppression des bacs, route des maçons, au niveau de l'arrêt de bus (danger pour la dépose et l'enlèvement)

8) Haut du lotissement de la Tour Saint-Louis (à côté du poteau incendie) :

1 nouveau bac jaune + 1 nouveau bac noir, équivalent à 5 + 5 anciens modèles

Les autres points de collecte restent inchangés.

9) Route de maison neuve (derrière la pharmacie)

1 nouveau bac jaune + 1 nouveau bac noir, équivalent à 5 + 5 anciens modèles

Changement de côté des bacs (création d'un terre-plein côté parcelle municipalité avec busage du fossé)

Ces aménagements seront mis en place le 1 Janvier 2022, ils ne sont pas définitifs et pourront être modifié pour de bonnes raisons qui devront prendre en compte la taille des camions de ramassage et leurs spécificités au regard des contraintes techniques de levage et de préhension des bacs.

**Monsieur Ludovic ERABLE** : signale qu'il n'y a pas assez de matériel disponible pour effectuer le nettoyage de la salle des fêtes à la suite d'une location.